

BIP

Le Bulletin de l'Industrie Pétrolière

N°14663 — Jeudi 25 août 2022 — 58^e année

MONDE

À LA UNE



La BofA mise sur le rebond de la consommation de jetfuel pour 2022 et 2023

La consommation de jetfuel a très fortement rebondi depuis la levée des restrictions liées au Covid et cette tendance devrait continuer en 2023. Malgré cela les prix du jetfuel sont encore à la traîne par rapport aux autres produits pétroliers aussi bien en 2020 qu'en 2021, au moment où la consommation mondiale de jetfuel de 8 millions de barils par jour s'était effondrée.

Lire page 2

@BiPgazpetrole

www.le-bip.com

PÉROU

Parengo accusée de nuire à des tribus isolées

Selon le *Guardian*, des tribus isolées seraient menacées par l'action en justice de Parengo contre un projet de réserve indigène dans la région de Napo-Tigre où elle mène des forages. La société nierait leur présence sur le site. Parengo indique à l'inverse travailler « en étroite collaboration avec les communautés indigènes » et « prendre ses responsabilités en matière de droits de l'homme ».

ACTUALITÉS

L'important terminal CPC menacé d'un arrêt forcé

Le terminal pétrolier Yuzhnaya Ozereyevka de Caspian Pipeline Consortium (CPC), pourrait être mis à l'arrêt au moins un mois pour réparer deux points d'amarrage unique. L'entreprise a annoncé une fermeture imminente de ce site qui traite 1 % de l'approvisionnement mondial en pétrole et constitue la principale porte de sortie du pétrole du Kazakhstan.

Lire pages 3 à 6

ZOOM

Le pivot profitable de la Russie vers l'est

Privée de son débouché vers l'UE, la Russie réoriente depuis plusieurs mois ses exportations vers l'Asie grâce à des contrats à prix cassé. Les hausses des cours mondiaux et de sa demande intérieure permettent au pays de conserver sa rente pétrolière, et ce malgré plusieurs dizaines de milliards de dollars de perte à cause du conflit en Ukraine.

Lire pages 7 à 8

JURIDIQUE

Chronique du mois d'août

Économies d'énergie, fiscalité des produits pétroliers, canalisations de transport, gaz à effet de serre...

Le *BIP* revient sur l'actualité juridique du mois d'août.

Lire pages 9 à 11

STATISTIQUES

Les livraisons de produits pétroliers en juillet 2022

Nous publions dans cette édition du *BIP* les chiffres des livraisons de produits pétroliers en France pour le mois de juillet 2022, communiqués par le CPDP.

Lire pages 12 à 13

MARCHÉS À TERME – 23 AOÛT 2023

	NYMEX		ICE	
	WTI \$/bl	Gaz nat. \$/MBtu	Brent \$/bl	Gazole \$/t
Sept.	-	9,193 -0,487	-	1 119,00 +22,25
Oct.	93,74 +3,38	9,155	100,22 +3,74	1 107,75
Nov.	93,25	9,225	99,17	1 082,00
Déc.	92,53	9,350	98,00	1 049,50
Jan.	91,68	9,418	96,87	1 033,25

Les cours du pétrole ont connu une forte hausse mardi, stimulés par une possible réduction de production de l'Opep, les problèmes mécaniques d'un terminal de la mer Noire et les attentes d'une baisse des réserves américaines d'or noir.

MONDE**Rebond de la consommation de jetfuel pour 2022 et 2023**

La consommation de jetfuel a très fortement rebondi depuis la levée des restrictions liées au Covid et cette tendance devrait continuer en 2023. Malgré cela les prix du jetfuel sont encore à la traîne par rapport aux autres produits pétroliers aussi bien en 2020 qu'en 2021, au moment où la consommation mondiale de jetfuel de 8 millions de barils par jour s'était effondrée. « *La reprise mondiale du transport aérien post-pandémique qui a commencé dans les Amériques et s'est étendue à l'Europe devrait maintenant s'étendre à l'Asie à mesure que les restrictions s'assouplissent, ce qui soutiendra les prix du brut et du distillat* », indique le BofA Global Research.

Alors que la demande de transport aérien se normalise, le jetfuel devrait représenter plus d'un quart de la croissance prévue de la consommation de carburant pétrolier en 2023 et « *peut-être jusqu'à la moitié par rapport à seulement 20 % historiquement* », note l'étude rapportée par *Rigzone Energy Network* le 16 août. « *Pourtant, les principaux risques à notre avis comprennent une destruction permanente plus importante que prévu de la demande de voyages d'affaires, des risques géopolitiques, notamment l'Ukraine et Taïwan agissant comme un moyen de dissuasion pour les voyages internationaux, et une nouvelle souche virale mortelle qui force de manière inattendue à nouveau la fermeture des frontières* », a poursuivi le rapport de BofA Global Research.

La pandémie de Covid-19 connaît d'ailleurs un regain. Huit des 10 dernières semaines ont enregistré une augmentation des cas mondiaux de Covid-19, selon les derniers chiffres de l'Organisation mondiale de la santé (OMS). Cependant, les cas et les décès de Covid-19 sont toujours bien en deçà des pics observés lors des phases précédentes de la pandémie, selon les données de l'OMS. Le nombre total de cas de Covid-19 s'élève désormais à 588 millions et le nombre total de décès de Covid-19 s'élève à 6,4 millions, selon les dernières données de l'OMS.

La consommation de pétrole toujours attendue au-delà des niveaux avant Covid

La reprise des vols aériens dynamise le marché du jetfuel mais aussi celui de son équivalent durable, le SAF (sustainable aviation fuel). Le Parlement européen a d'ailleurs approuvé en juillet la proposition de règlement 'ReFuelEU Aviation' présentée par la Commission européenne en juillet 2021, qui vise à accroître la part de SAF pour l'aviation, dans le cadre du paquet climatique 'Fit for 55' (cf. *BIP du 11.07*). Une tendance accompagnée par les pétroliers. Plus tôt dans l'année TotalEnergies a annoncé avoir mis en service son installation de production de SAF sur sa plateforme de Normandie. Elle vient compléter les productions de SAF de la bioraffinerie de La Mède (Bouches-du-Rhône) et de l'usine d'Oudalle (Seine-Maritime). Un autre site de production de SAF sera mis en service en 2024 sur la plateforme zéro pétrole de Grandpuits (Seine-et-Marne). Selon l'institut de recherche de Bank of America, le baril de Brent devrait atteindre en moyenne 100 dollars le baril en 2023. Dans le rapport, le BofA Global Research prévoit que la demande mondiale de pétrole augmentera de 1,7 million de barils par jour « *sur une reprise de la demande post-pandémique et une substitution au pétrole* ». Ce regain post-pandémique est également constaté par l'Agence internationale de l'énergie (AIE) qui a revu à la hausse ses prévisions de demande mondiale de pétrole pour 2022 (cf. *BIP du 12.08*). Elle atteint 99,695 millions de barils par jour, soit 380 000 barils de plus que l'estimation du mois dernier pour une augmentation de 2,1 millions de barils sur un an. « *L'explosion de la consommation de pétrole pour la production d'électricité et le passage du gaz au pétrole stimulent la demande* », explique l'AIE qui craignait le mois dernier que l'inflation et les craintes de récession ne pèsent sur la demande mondiale (cf. *BIP du 18.07*). En 2023, la demande mondiale devrait atteindre 101,8 millions de barils par jour et surpasser les niveaux d'avant la pandémie de Covid-19.

Thomas Chemin

FRANCE

Le décret sur les aides carburants publié au *Journal officiel*

Dans le sillage du projet de loi de finances rectificative 2022 adopté par les parlementaires le 3 août (*cf. BIP du 08.08*), le décret qui officialise le prolongement de la remise de l'État sur le carburant est paru mardi 23 août au *Journal officiel*. Nommé *Décret n° 2022-1168*, il prolonge jusqu'au 31 décembre 2022, comme annoncé par le gouvernement, le dispositif d'aide exceptionnelle à l'acquisition de carburants, initialement prévu jusqu'au 31 août. Le montant de l'aide hors taxes est majoré à 25 c€/L pour les gazoles et essences et le gaz de pétrole liquéfié (soit 48,55 €/100kg net pour le gaz de pétrole liquéfié), et à 25 €/MWh (PCS) pour le gaz naturel (35 c€/kg) jusqu'au 31 octobre 2022, puis minoré à 8,33 c€/L pour les gazoles et essences et le gaz de pétrole liquéfié (soit 16,18 €/100 kg net pour le gaz de pétrole liquéfié, et à 8,33 €/MWh (PCS) pour le gaz naturel (11,66 c€/kg) entre le 1^{er} novembre et le 31 décembre. Il concerne gazoles B0, B7, B10, B30, B100 et XTL, y compris pour les utilisations non routières (GNR), essences SP95/98-E5, SP95-E10, GPL-c, GNV sous forme comprimée (GNC) ou liquéfiée (GNL), superéthanol E85, éthanol diesel ED95.

Le texte établit deux « aides complémentaires » pour les exploitants des petites stations-service confrontés à la hausse des prix du carburant (*cf. BIP du 29.07*). Une aide de 3 000 euros sera versée aux exploitants de stations-service où ont été vendus moins de 500 hectolitres de carburants par mois en moyenne sur l'année 2021. La deuxième aide, d'un montant de 6 000 euros concerne ceux qui ont vendu plus de 500 hectolitres, mais moins de 1 000 hectolitres de carburant par mois en moyenne en 2021. Ces subventions ne seront pas automatiques et ne seront versées qu'aux commerçants qui en feront la demande.

BULGARIE

Privé de livraisons, le pays veut renégocier avec Gazprom

La Bulgarie, un des premiers pays victimes en avril de l'interruption des livraisons de gaz russe, s'est dite prête le 22 août à reprendre les négociations avec Gazprom par crainte d'une pénurie cet hiver. Très dépendant énergétiquement de Moscou, le pays avait refusé de payer en roubles et a multiplié les initiatives pour diversifier ses sources d'approvisionnement. Mais le Premier ministre pro-européen Kiril Petkov a été renversé en juin par une motion de censure et le cabinet intérimaire mis en place dans la foulée a appelé à « *davantage de modération* » vis-à-vis de la Russie. « *Des négociations avec Gazprom Export pour reprendre les livraisons du contrat actuel* », qui se termine fin décembre, « *sont désormais inévitables* », a déclaré le ministre de l'Énergie Rossen Hristov lors d'une conférence de presse. « *Les négociations avec Gazprom seront difficiles* », a toutefois prévenu le responsable, soulignant que la suite dépendrait du gouvernement qui sortira des urnes début octobre. En réplique aux sanctions imposées par l'Union européenne à la suite de l'offensive russe en Ukraine, Vladimir Poutine a réclamé que les acheteurs de gaz russe de pays « inamicaux » payent en roubles depuis des comptes en Russie sous peine d'être privés d'approvisionnement. Rejetant tout nouveau recours à Gazprom, Kiril Petkov avait accéléré la mise en place d'un nouveau gazoduc d'interconnexion avec la Grèce voisine, pour recevoir du gaz azéri à compter d'octobre. Il avait également négocié des livraisons de gaz naturel liquéfié (GNL) des États-Unis. Mais ces efforts ne suffisent pas, selon le nouveau gouvernement. Les livraisons ne sont garanties que pour septembre et seulement partiellement pour octobre, a précisé lundi Rossen Hristov pour justifier cette décision de renouer le contact avec Gazprom. (*Avec AFP*)

SUÈDE**60 mds de couronnes d'aide pour soutenir les consommateurs**

La Première ministre suédoise Magdalena Andersson a annoncé lors d'une conférence de presse mercredi 17 août des aides destinées à soulager les ménages et les entreprises en pleine crise des prix de l'énergie. Pour contrer cette flambée du cours de l'électricité, la Suède a prévu 60 milliards de couronnes (5,7 milliards d'euros) d'indemnisation, dont un minimum de 30 mdsSEK (2,82 mds€) sera alloué aux foyers suédois qui pourront s'attendre à recevoir cette compensation « *cet hiver* ». Mercredi, l'électricité dans le sud de la Suède avait atteint la somme record de 5,69 couronnes (0,53 c€) par kilowattheure sur les marchés de la bourse Nord Pool. Le pays se retrouve, comme le reste de l'Europe dans une situation énergétique tendue. Les prix du gaz sont tirés vers le haut par la réduction des livraisons russes et la production éolienne a été ralentie par manque de vent. « *Le gestionnaire public du réseau de transport de l'électricité Svenska Kraftnät a donc amassé des frais dits de capacité, qui lui ont laissé un excédent malgré des investissements massifs dans son réseau* », a ainsi expliqué Magdalena Andersson selon des propos rapportés par l'AFP. Les modalités de cette compensation pour les consommateurs, ainsi que son calendrier, doivent être précisés d'ici mi-novembre. « *Nous constatons que l'économie suédoise se dirige vers un ralentissement économique, avec une croissance plus faible, une inflation élevée et un chômage élevé. Nous sommes confrontés à un moment décisif qui nécessitera l'établissement de priorités et une politique budgétaire responsable* », a de son côté averti le ministre des finances Mikael Damberg dans un communiqué du jeudi 18 août. (Avec AFP)

NAMIBIE**Hyphen Hydrogen Energy veut investir 10 mds\$ dans un projet H₂**

La compagnie Hyphen Hydrogen Energy a indiqué le jeudi 18 août qu'elle progressait dans ses discussions avec le gouvernement namibien en vue de la signature, avant la fin de l'année, de l'accord de mise en œuvre de son projet d'hydrogène vert d'un montant de 10 milliards de dollars. Ce projet, qui doit entrer en construction en janvier 2025 pour une mise en service de la première phase à la fin de 2026, devrait produire environ 350 000 tonnes d'hydrogène vert par an avant la fin de la décennie pour les marchés régionaux et mondiaux, précise le communiqué. Il disposerait d'une capacité de production d'énergie renouvelable de 5 à 6 GW et d'une capacité d'électrolyse d'environ 3 GW. L'investissement total pour les deux phases est d'environ 10 mds\$ US, « *soit l'équivalent du PIB annuel de la Namibie* », insiste le document. Hyphen Hydrogen Energy indique avoir engagé, pour ce développement, les cabinets Boston Consulting Group et Lazard, en tant que conseils stratégiques et financiers. L'Union européenne compte soutenir le développement de tels projets en Afrique pour assurer ses futurs besoins en hydrogène (cf. BIP du 21.02).

KAZAKHSTAN**Le terminal CPC de la mer Noire pourrait être arrêté un mois**

Le terminal pétrolier Yuzhnaya Ozereyevka opéré par Caspian Pipeline Consortium (CPC), sur les bords de la mer Noire, pourrait être mis à l'arrêt au moins un mois. Endommagés par une tempête cet hiver, deux de ses trois points d'amarrage uniques doivent être réparés. L'entreprise qui cherche des prestataires pour réaliser les travaux, a annoncé un risque de fermeture imminent le 23 août dans un communiqué. Le terminal traite environ 1 % de l'approvisionnement mondial en pétrole et constitue la principale porte de sortie du pétrole kazakhstanais. Yuzhnaya Ozereyevka devait permettre d'exporter 5,026 millions de tonnes de pétrole en août et 5,153 Mt en septembre. Selon les calculs de l'agence de presse Reuters, il fonctionne actuellement entre 60 à 70 % de sa capacité normale. CPC a indiqué que son

troisième point d'amarrage fonctionne « *de façon intensive* » avec une capacité jusqu'à 3,5 millions de tonnes de pétrole par mois. Selon *Reuters*, le plus grand fournisseur de pétrole *via* le CPC, Tengizchevroil (TCO), dirigé par Chevron, a déclaré que ses chargements *via* cette route étaient « *actuellement ininterrompus* ». TCO a réduit la production de son champ pétrolifère de Tengiz en août en raison d'une maintenance planifiée, qui devrait se terminer en septembre. Les principaux actionnaires du CPC sont l'opérateur russe de pipelines Transneft avec une participation de 24 %, la société KazMunayGas avec 19 %, et la Chevron Caspian Pipeline Consortium Company avec 15 %, Lukarco (12,5 %), Mobil Caspian Pipeline Company (7,5 %), Rosneft-Shell Caspian Ventures Limited (7,5 %) et Eni International (2 %).

AUSTRALIE

TotalEnergies va évaluer un projet de stockage de CO₂ en mer

Le consortium Bonaparte CCS Assessment entre TotalEnergies (26 %), Inpex (53 %, opérateur) et Woodside (21 %) s'est vu attribuer un permis d'évaluation de stockage de CO₂ au large de la côte nord-ouest de l'Australie, a annoncé le groupe multiénergies français dans un communiqué publié le mercredi 24 août. Ces travaux d'évaluation et d'appréciation – qui débiteront en 2023 – concernent le permis G-7-AP, considéré comme une zone prometteuse pour la séquestration géologique de CO₂, est-il précisé. Ce projet porté par le consortium Bonaparte CCS Assessment permettrait notamment de réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) d'Ichthys LNG, l'usine de liquéfaction de gaz naturel situé non loin, dont TotalEnergies détient 26 % des actifs (*cf. BIP du 14.12.18*). Il s'inscrit pleinement dans les initiatives de TotalEnergies visant à promouvoir et développer les technologies de captage et de stockage du carbone (CCS) pour atteindre la neutralité carbone, commente encore le groupe français. « *TotalEnergies a pour objectif de développer une capacité de plus de 10 Mt/an de CCS d'ici 2030, incluant le stockage pour ses installations ainsi que l'offre de stockage pour ses clients*, a déclaré Julien Pouget, dg de TotalEnergies pour la région Asie-Pacifique E&P et Renouvelables. *En tant que partenaire au sein d'Ichthys LNG et de Bonaparte CCS Assessment, TotalEnergies est bien placé pour contribuer à la production en Australie d'un GNL à faible émissions de carbone.*

CANADA

Justin Trudeau juge difficile les livraisons de gaz à l'Allemagne

Le Premier ministre canadien Justin Trudeau a reconnu, lundi 22 août, qu'une importation de gaz canadien vers l'Allemagne ne serait pas facile, même si le pays européen veut diversifier ses sources d'approvisionnement pour moins dépendre de la Russie (*cf. BIP du 19.08*). Lors d'une conférence de presse à Montréal avec le chancelier allemand Olaf Scholz, en visite au Canada, Justin Trudeau a minimisé la probabilité d'une telle livraison de gaz naturel liquéfié (GNL), évoquant l'importante distance entre les gisements de l'ouest du pays et les ports de la côte atlantique. « *Nous étudions les options afin de voir s'il est logique d'exporter du GNL et s'il est rentable de l'exporter directement vers l'Europe* », a déclaré M. Trudeau. Olaf Scholz a affirmé que l'Allemagne accélérerait la construction d'infrastructures portuaires et de gazoducs pour renforcer ses importations de GNL, et se tournait vers des pays comme le Canada. L'Allemagne veut « *sortir de (sa) dépendance à l'égard des approvisionnements en gaz russe* », a rappelé Olaf Scholz. Le Canada ne dispose pas de terminaux GNL sur sa côte atlantique et il faudrait donc en construire pour exporter vers l'Europe. De plus, un nouveau gazoduc serait nécessaire pour acheminer le gaz depuis l'Alberta, dans l'ouest canadien, jusqu'à la côte est canadienne, ce qui se traduirait par des coûts de transport élevés. La question de la sécurité énergétique de l'Allemagne, très dépendante du gaz russe, se pose avec une acuité accrue depuis que la Russie réduit progressivement ses flux vers l'Europe. Les deux dirigeants ont en revanche laissé entendre qu'un accord concernant l'hydrogène pourrait être annoncé mardi.

« Nous avançons sur une série d'investissements concernant l'hydrogène et nous avons hâte d'en parler davantage demain », a dit Justin Trudeau. Olaf Scholz a expliqué que l'Allemagne comptait sur l'hydrogène pour réduire sa pollution, et assuré que le Canada « jouerait un rôle extrêmement important dans le développement d'hydrogène vert dans le futur ». (Avec AFP)

ÉTATS-UNIS

Devon Energy acquiert Validus Energy pour 1,8 milliard de dollars

Devon Energy a conclu, le 10 août, un accord d'achat définitif pour acquérir Validus Energy, un exploitant d'Eagle Ford (Texas) pour 1,8 milliard de dollars. La transaction est prévue pour la fin du troisième trimestre de 2022. Cette acquisition permet à Devon Energy d'acquérir un intérêt opérationnel de 90 % sur une superficie de 170 km² adjacents à sa concession actuelle. La production actuelle de Validus Energy est d'environ 35 000 barils équivalent pétrole par jour (70 % de pétrole), ce volume doit atteindre une moyenne de 40 000 bep par jour au cours de l'année prochaine. La transaction ajoute également 350 emplacements de forage répétables au cœur des marges géologiques de Karnes Trough (Texas), ainsi que 150 emplacements potentiels de forage. « L'acquisition de Validus permet de capturer une ressource pétrolière de premier ordre avec un stock significatif et très rentable qui vient compléter notre présence actuelle dans l'Eagle Ford, indique Rick Muncrief, président-directeur général de Devon Energy. Cette transaction rentable renforce également notre stratégie financière qui vise à assurer une croissance financière par action et à accélérer le retour du capital à nos actionnaires. »

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

ROYAUME-UNI

TotalEnergies met en service la première éolienne de Seagreen

TotalEnergies et son partenaire SSE Renewables ont démarré la production d'électricité du parc éolien offshore Seagreen, situé à 27 km au large de la côte d'Angus en Écosse. La première turbine, sur un total de 114, a été mise en service le 22 août. Le parc doit devenir pleinement opérationnel au 1^{er} semestre 2023 et atteindre une capacité de 1 075 MW, indique TotalEnergies dans un communiqué du 23 août. Le projet Seagreen, d'un coût de 4,3 milliards de dollars, sera le plus grand parc éolien offshore d'Écosse et le plus profond du monde sur fondation fixe puisqu'il est développé par 59 mètres de profondeur d'eau, ajoute le groupe multi-énergies français. « Cette étape contribuera directement à notre objectif d'atteindre 35 GW de capacité d'électricité renouvelable dans le monde en 2025 », a déclaré Vincent Stoquart, directeur Renewables de TotalEnergies.

En juin 2020, TotalEnergies est parvenu à un accord avec SSE Renewables en vue d'acquérir une participation de 51 % dans le projet Seagreen (cf. BIP du 09.06.20). Une fois pleinement opérationnel, le parc sera en mesure de produire environ 5 TWh d'électricité renouvelable par an, soit de quoi alimenter en électricité verte l'équivalent de 1,6 million de foyers. TotalEnergies développe des projets d'éoliens offshore d'une capacité totale de plus de 6 GW à travers le monde, dont plus de 40 % dans l'éolien flottant. Le groupe est en effet engagé dans le projet coréen Bada d'une capacité de plus de 2 GW, qui doit entrer en service en 2023. Il est également présent dans EOLMED, un projet innovant de ferme éolienne flottante en Méditerranée (cf. BIP du 08.10.20). Le groupe s'est également associé à Simply Blue Group, un « pionnier » du secteur, pour créer une joint-venture TotalEnergies SBE US « pour contribuer à l'essor de l'éolien flottant » aux États-Unis (cf. BIP du 15.10.21).

RUSSIE

Le pivot profitable de la Russie vers l'Est

Privée de son débouché vers l'Union européenne, la Russie réoriente depuis plusieurs mois ses exportations vers l'Asie grâce à des contrats proposant des centaines de milliers de barils à prix cassé. La hausse des cours mondiaux de l'énergie ainsi que la demande intérieure à la hausse en Russie permettent au pays de conserver sa rente pétrolière, et ce malgré plusieurs dizaines de milliards de dollars de perte à cause du conflit en Ukraine.

Des livraisons providentielles de diesel au Sri Lanka et des dizaines de millions de barils de brut de l'Oural achetés par la Chine et l'Inde... Alors que le coût financier de l'invasion de l'Ukraine s'annonce lourd pour la Russie, le pays poursuit sa bascule vers l'Est. Selon une étude du groupe d'analyse énergétique Rystad Energy, les pertes liées à la décote du baril de brut de l'Oural pourraient faire perdre jusqu'à 85 milliards de recettes fiscales au gouvernement russe en 2022. Quasiment à parité avec le cours du Brent avant le début de la guerre en Ukraine, le brut de l'Oural s'échange pour près de 25 dollars de moins actuellement selon les données compilées par le raffineur finlandais Neste. Dans le même temps, l'embargo progressif décidé par l'Union européenne est en train de faire perdre environ 40 % de ses exportations traditionnelles de pétrole à la Russie. Rystad estime ainsi le pétrole et le gaz rapporteront 210 milliards de dollars au pays en 2022, soit une baisse de 30 % par rapport à ses recettes normales. *« Nous pourrions potentiellement commencer à voir les impacts des sanctions occidentales sur les revenus pétroliers et gaziers russes, analyse Daria Melnik, analyste principale chez Rystad Energy. La forte décote sur l'Oural coûte au gouvernement russe tout en fournissant une énergie moins chère à certaines économies asiatiques. Bien que les sanctions soient susceptibles d'affecter les revenus, la production de pétrole est restée plus élevée que prévu, ce qui prouve que le secteur en amont de la Russie s'est rapidement adapté aux sanctions sur les ventes. »* L'effet de l'embargo européen est aussi à relativiser pour Julien Vercueil, vice-président de l'Institut national des langues et civilisations orientales (Inalco) et spécialiste de l'économie russe. *« Tant que les prix du pétrole seront aussi élevés, l'efficacité de l'embargo restera limitée et ne pourra réduire qu'à la marge la capacité financière de l'État russe »,* indique-t-il au BIP.

« Le modèle rentier russe se trouve renforcé »

La situation pétrolière n'est pas alarmante pour le Kremlin. Selon les derniers chiffres de l'Agence internationale de l'énergie (AIE, cf. BIP du 18.07.22), la Russie a réalisé en juin la plus forte augmentation de l'offre pétrolière dans le monde. Le total du pétrole brut et des condensats a augmenté de 490 000 barils par jour soit un total quotidien de 11,07 millions d'unités. Le niveau de la production russe reste inférieur au début de l'année 2022 mais il remonte en puissance grâce aux champs exploités par Bashneft (possédée par le groupe étatique Rosneft ndlr).

Le baril de brut de l'Oural profite aussi de la flambée inédite du cours du Brent. Affiché à 70 dollars le 11 juin 2021, il s'échangeait contre 84 dollars le 24 août 2022. *« Avec des prix en hausse de plus de 50 % par rapport à la période antérieure à la guerre, la Russie peut bénéficier de recettes d'exportations pétrolières en hausse tout en exportant moins de pétrole qu'auparavant, résume Julien Vercueil. En 2021, les exportations ont atteint 15 milliards de dollars par mois en moyenne. En mai 2022, elles ont atteint 22 milliards en mars, selon les données compilées par l'AIE. »* De son côté, Rystad Energy note que la Russie est parvenue à rediriger ses exportations vers l'Asie. Pour ses analystes, les exportations russes se maintiennent au-dessus de 5 millions de barils par jour et *« contrastent fortement avec la croyance selon laquelle les réductions des importations européennes auraient fait diminuer l'export de pétrole pour la Russie. »*

Autre coup de pouce pour le pays, sa consommation nationale en hausse a également permis un débouché de court terme. Pour l'AIE, elle compense même une partie de la perte des marchés

occidentaux. Les raisons de cette hausse demeurent floues. « *Il faut analyser les statistiques pour savoir si la hausse provient de l'industrie chimique, du secteur public ou des particuliers, note Julien Vercueil. En fonction, l'on pourra l'imputer à l'accroissement de la production de dérivés de pétrole, à la reprise post-covid-19 du transport de marchandises et de voyageurs ou à des raisons liées à la guerre en Ukraine.* »

À plus long terme, la rente pétrolière de la Russie est-elle menacée ? « *Au contraire, le modèle rentier se trouve renforcé par la guerre, qui absorbe beaucoup de ressources budgétaires. Or la Russie ne peut pas les mobiliser en dehors de l'intensification de la logique rentière dans laquelle son économie est enfermée depuis plus de vingt ans, analyse Julien Vercueil. Tant que les prix internationaux des hydrocarbures resteront élevés et que la Russie trouvera des acheteurs attirés par les baisses de prix, le poids de la rente continuera de se renforcer dans le mode de régulation de l'économie russe. Les pays comme l'Inde ou la Chine prendront une part croissante dans le financement de ce modèle. L'économie russe ne sera pas marginalisée mais plus dépendante de ces derniers.* » Dans l'incertitude, l'AIE s'attend à une baisse de production russe à 10,6 millions de barils produits en en 2022 (-260 000 b/j sur l'année) du fait de la baisse du débit des raffineries. Elle devrait se prolonger en 2023, avec une production de 8,7 millions de barils par jour du fait de la perte de capacités de 3 millions de barils par jour par les raffineries russes.

Thibaut Chéreau

CHRONIQUE DE JUILLET 2022

CANALISATIONS DE TRANSPORT

Arrêté du 6 juillet 2022 (JO du 10 juillet 2022)

Fixation pour l'année 2022 du montant des redevances destinées à financer le téléservice www.reseaux-et-canalizations.gov.fr qui référence les réseaux de transport et de distribution afin de prévenir leurs endommagements lors de travaux tiers.

ÉCONOMIES D'ÉNERGIE

Décret n° 2022-1035 du 22 juillet 2022 (JO du 23 juillet 2022)

Décret « Mon Accompagnateur Rénov' » fixant les modalités d'accompagnement des ménages bénéficiaires de MaPrimeRénov' : compétences, procédure d'agrément et missions des Accompagnateurs Rénov'.

Circulaire n° 6363/SG du 25 juillet 2022 (Legifrance, 26 juillet 2022)

Circulaire de la Première ministre adressée aux ministères et administrations de l'État, leur demandant de limiter la climatisation à 26 degrés et le chauffage à 19 degrés, d'éteindre les lumières ou d'encourager la mobilité durable.

FISCALITÉ DES PRODUITS PÉTROLIERS

Arrêté du 19 juillet 2022 (JO du 28 juillet 2022)

Fixation du taux moyen pondéré de remboursement partiel de TICPE du gazole utilisé par les transporteurs routiers de marchandises et par les exploitants de transport public routier en commun de voyageurs à 15,70 euros et 21,70 euros par hectolitre pour le deuxième semestre 2022.

GAZ À EFFET DE SERRE

Décret n° 2022-982 du 1^{er} juillet 2022 (JO du 3 juillet 2022)

Bilans d'émissions de gaz à effet de serre : est rendue possible l'établissement d'un bilan consolidé de l'ensemble des sociétés d'un groupe, sans limitation aux seules entreprises ayant le même code de nomenclature des activités françaises de niveau 2. Est également modifié le périmètre des émissions obligatoirement prises en compte dans l'établissement du bilan, en intégrant les émissions indirectes significatives qui découlent des opérations et activités de l'organisme sauf pour les entreprises concernées non soumises à la déclaration de performance extra-financière.

GAZ NATUREL

Règlement (UE) 2022/1032 du 29 juin 2022 (JOUE L 173 du 30 juin 2022)

Décision de l'Union européenne que les installations de stockage souterrain de gaz situées sur le territoire des États membres devront être remplies à au moins 80 % avant l'hiver prochain, à 90 % pour les suivants.

INSTALLATIONS INDUSTRIELLES

Commission européenne (communiqué de presse du 15 juillet 2022)

Mise en demeure la France de se mettre en conformité avec la directive 2010/75/UE relative aux émissions industrielles (dite directive IED). La Commission estime que la législation française, en

vertu du droit d'antériorité, exempte, sous certaines conditions, certaines installations de l'exigence de disposer d'une autorisation.

ORGANISATION ADMINISTRATIVE

Décret n° 2022-990 du 7 juillet 2022 (JO du 8 juillet 2022)

Attributions du secrétariat général à la planification écologique placé sous l'autorité de la Première ministre et chargé de coordonner l'élaboration des stratégies nationales en matière de climat, d'énergie, de biodiversité et d'économie circulaire.

Décret n° 2022-1024 du 20 juillet 2022 (JO du 21 juillet 2022)

Attributions du ministre de la transition écologique et de la cohésion des territoires.

Décret n° 2022-1080 du 29 juillet 2022 (JO du 30 juillet 2022)

Attributions du ministre délégué auprès du ministre de la transition écologique et de la cohésion des territoires, chargé des transports.

Décret n° 2022-1082 du 29 juillet 2022 (JO du 30 juillet 2022)

Attributions de la secrétaire d'État auprès du ministre de la transition écologique et de la cohésion des territoires, chargée de l'écologie.

Décret n° 2022-1025 du 20 juillet 2022 (JO du 21 juillet 2022)

Substitution de la dénomination « Inspection générale de l'environnement et du développement durable » à celle de « Conseil général de l'environnement et du développement durable » à compter du 1^{er} septembre 2022. Ces évolutions s'inscrivent dans le cadre de la réforme des services d'inspection générale, qui résulte du décret n° 2022-335 du 9 mars 2022. Un décret à venir précisera les missions de l'inspection.

POLITIQUE ÉNERGÉTIQUE

Décret n° 2022-1042 du 23 juillet 2022 (JO du 24 juillet 2022)

Prolongement d'un mois, jusqu'au 31 août 2022, du dispositif d'aide exceptionnelle à l'acquisition de carburants prévu par le décret n° 2022-423 du 25 mars 2022. Pour rappel, cette « remise carburant » de 15 centimes hors taxe par litre a été mise en place entre le 1^{er} avril 2022 et le 31 juillet 2022 dans le cadre du Plan Résilience.

RISQUES NATURELS

Décret n° 2022-1077 du 28 juillet 2022 (JO du 30 juillet 2022)

Possibilité, pour le préfet, de demander aux exploitants de services ou réseaux essentiels (eau potable, assainissement, électricité, gaz, télécommunications) d'identifier leurs vulnérabilités face aux événements naturels de grande ampleur : précisions apportées aux territoires et aléas naturels qui peuvent y survenir et aux scénarios qui doivent être étudiés par les exploitants. Application de l'article 249 de la loi du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique.

TAXONOMIE

Règlement délégué (UE) 2022/1214 du 9 mars 2022 (JOUE L 188 du 15 juillet 2022)

Taxonomie : inclusion d'activités nucléaires et gazières dans l'acte délégué relatif au volet climatique. Des critères d'examen technique concernant plusieurs activités économiques exercées dans certains secteurs de l'énergie sont également fixés.

UKRAINE

Décret n° 2022-967 du 1^{er} juillet 2022 (JO du 2 juillet 2022)

Mise en place d'une aide spécifique en faveur des entreprises grandes consommatrices d'énergie qui ont subi une hausse des coûts d'approvisionnement de gaz naturel et/ou d'électricité entre mars 2022 et août 2022. Fixation des conditions d'éligibilité de l'aide et des délais de dépôt de l'aide.

Décision (UE) 2022/1198 du 16 juin 2022 (JOUE L 185 du 12 juillet 2022)

Adaptation de la réserve européenne de protection civile (rescEU), qui comprend désormais des capacités dans le domaine de l'approvisionnement énergétique d'urgence. Conséquence du conflit en Ukraine, qui a montré la vulnérabilité des infrastructures énergétiques et le besoin essentiel de carburant, de groupes électrogènes, d'équipements, etc.

VÉHICULES PEU POLLUANTS

Décret n° 2022-1085 du 29 juillet 2022 (JO du 30 juillet 2022)

Aides à l'acquisition ou à la location de véhicules peu polluants : modification du seuil d'éligibilité au bonus écologique pour les véhicules hybrides rechargeables. Également, instauration d'une période transitoire pendant laquelle les véhicules lourds commandés jusqu'au 31 décembre 2022 et facturés jusqu'au 30 juin 2023 pourront bénéficier du bonus écologique.

Les livraisons de produits pétroliers en France en Juillet 2022

Source : Comité professionnel du pétrole

RÉSULTATS DU MOIS DE JUILLET 2022

	Juillet 2022	Variation (par rapport à Juillet 2021)*
Carburants routiers		
Super SP95 - E10	507 047 t	+ 10,9 %
Super SP95 - E5	160 421 t	- 21,7 %
Super SP98 - E5	177 048 t	- 17,6 %
Superéthanol E85	62 284 t	+ 80,6 %
Total des supercarburants	906 800 t	- 0,6 %
Gazole B7	2 571 959 t	- 8,1 %
Gazole B10	20 561 t	- 18,1 %
Gazole B30	1 349 t	- 28,1 %
Total des gazoles routiers	2 593 869 t	- 8,2 %
Total des carburants routiers	3 500 669 t	- 6,2 %
Carburants aéronautiques		
Essence aviation	1 723 t	+ 19,6 %
Carburéacteur	550 257 t	+ 38,1 %
Gazoles non routiers et fioul domestique		
Gazole pêche	28 664 t	- 1,5 %
Gazole non routier (GOnR)	454 836 t	- 2,7 %
Fioul domestique	181 914 t	- 17,0 %
Fiouls lourds		
Fiouls lourds industrie et divers	10 492 t	+ 26,2 %
Fiouls lourds centrales	5 000 t	+ 56,4 %
Total fiouls lourds	15 492 t	+ 34,6 %
Carburants alternatifs **		
B100	150 t	-
XTL	3 262 t	+ 401,3 %
ED95	-	-
TOTAL GENERAL	4 736 967 t	- 2,6 %

* Les Pourcentages de variation entre les deux périodes considérées sont calculées sur les quantités en mètres cubes pour tous les produits sauf pour les fiouls lourds et le total général

**Moyenne arithmétique des valeurs limites figurant dans les arrêts.

RÉSULTATS CUMULÉS DEPUIS LE 1^{ER} JANVIER 2022 ET SUR 12 MOIS

	Janvier – Juillet 2022		1 ^{er} août 2021 – 31 juillet 2022	
	En tonnes	Variation* (Janvier – Juillet 2021)	En tonnes	Variation* (1 ^{er} août 2020 – 31 juillet 2021)
Carburants routiers				
Super SP95 - E10	3 108 409 t	+ 29,1 %	5 274 310 t	+ 30,4 %
Super SP95 – E5	1 023 733 t	- 7,2 %	1 865 966 t	- 1,4 %
Super SP98 – E5	1 100 070 t	- 4,1 %	1 994 516 t	+ 3,8 %
Superéthanol E85	355 245 t	+ 88,6 %	531 480 t	+ 69,9 %
Total des supercarburants	5 587 457 t	+ 15,2 %	9 666 272 t	+ 18,2 %
Gazole B7	17 584 390 t	+ 2,0 %	30 815 510 t	+ 4,5 %
Gazole B10	144 854 t	- 12,3 %	247 123 t	- 9,1 %
Gazole B30	9 377 t	- 42,8 %	17 573 t	- 40,5 %
Total des gazoles routiers	17 738 621 t	+ 1,8 %	31 080 206 t	+ 4,3 %
Total des carburants routiers	23 326 078 t	+ 5,0 %	40 746 478 t	+ 7,6 %
Carburants aéronautiques t				
Essence aviation	8 558 t	- 4,4 %	16 012 t	+ 7,9 %
Carburacteur	3 047 417 t	+ 77,1 %	4 950 923 t	+ 68,3 %
Gazoles non routiers et fioul domestique				
Gazole pêche	194 744 t	+ 11,8 %	331 291 t	+ 10,2 %
Gazole non routier (GOnR)	2 684 691 t	+ 6,7 %	4 724 170 t	+ 8,9 %
Fioul domestique	2 264 520 t	- 20,6 %	4 542 161 t	+ 0,8 %
Fiouls lourds				
Fiouls lourds industrie et divers	85 792 t	+ 29,0 %	133 020 t	+ 9,4 %
Fiouls lourds centrales électriques	60 321 t	+ 68,1 %	112 123 t	+ 56,9 %
Total fiouls lourds	146 113 t	+ 42,7 %	245 143 t	+ 27,0 %
Carburants alternatifs **				
B100	1 434 t	-	1 996 t	-
XTL	22 884 t	+ 302,9 %	31 818 t	+ 305,9 %
ED95	-	-	-	-
TOTAL GENERAL	31 696 439 t	+ 6,9 %	55 589 992 t	+ 10,6 %

* Les Pourcentages de variation entre les deux périodes considérées sont calculées sur les quantités en mètres cubes pour tous les produits sauf pour les fiouls lourds et le total général

**Moyenne arithmétique des valeurs limites figurant dans les arrêtés.

